



Conflit locataire propriétaire

Par Maripou

Je suis locataire depuis fin mai 2023 d'un appartement. En mai 2024 je reçois un msg de mon agence me demandant de confirmer que les réserves formulées en mars 2023 par mon propriétaire à la livraison ont été levées. Je n'ai pas connaissance de ces réserves et indique qu'il n'y a pas eu de travaux depuis mon arrivée. Je reçois un msg un mercredi m'informant du passage le samedi suivant du promoteur. Je souhaite connaître la durée de cette venue. Il m'est indiqué que ça prendra le temps qu'il faudra. En l'absence de réponse positive de la part, le passage a été annulé. Le ton est ensuite monté entre le promoteur et moi, celui-ci m'accusant de ne pas me rendre disponible pour le recevoir et de ne pas répondre au téléphone.

Je reçois ce jour une mise en demeure de mon agence, au motif que je ne respecte pas les obligations de mon bail (le locataire devra laisser visiter les locaux...) et précise que les travaux non réalisés seront mis à ma charge si je ne fais pas le nécessaire sous 8 jours. Quel sont mes recours contre cette situation dont je ne suis absolument pas responsable ? Suis-je obligée notamment de poser des congés payés pour recevoir des artisans alors que mon propriétaire, en plus d'avoir été négligent, ne fera même pas le déplacement ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre bail précise que vous devez accepter ces visites afin que les travaux de levée des réserves soient réalisés.

Vous avez le choix entre être présent personnellement ou laisser vos clés soit à l'agence ou à une personne de confiance.

Vous risquez en effet d'être soumis à une astreinte ou encore des dommages et intérêts.

Votre propriétaire n'est pas négligent et le promoteur a fait l'effort de proposer une visite un samedi. Au lieu de vous énerver, il serait préférable de trouver une solution amiable.

Par Maripou

Merci

Je le trouve négligent dans le sens où il fait des réserves en mars 2023, et ne s'inquiète de l'accomplissement des travaux qu'en mai 2024 !

Et que c'est désormais à moi de gérer le problème.

Par yapasdequoi

Non, ce n'est pas à vous de "gérer le problème" vous avez seulement à laisser le promoteur venir chez vous pour valider les travaux réalisés ou leur absence.

Vous pouvez aussi laisser les clés à l'agence.

Par Maripou

Concrètement l'agence est à Toulouse, et je suis en région parisienne, je ne vais donc pas avoir le choix